

## **Contraintes, qui a dit contraintes ? Le médecin généraliste peut décider**

Le saviez vous, le médecin généraliste, échappe au poids des contraintes aussi inutiles qu'harassantes. Ne l'ébruitez pas, mais pour peu que l'on sache regarder au-delà de notre nombril, les contraintes qui pèsent sur l'exercice du médecin généraliste n'ont rien à voir avec celles de la plupart des autres professions. Cerise sur le gâteau, il peut agir sur la majorité d'entre elles.

Le fameux burn-out du généraliste ne trouverait-il pas sa source dans cette incapacité à regarder autour de lui pour relativiser les pressions extérieures dont il se plaint ? Il s'agit certes là d'un sentiment bien humain, le malheur des uns ne fait pas le bonheur des autres et la récente grève des pilotes d'Air France, incomprise des autres personnels, en est un exemple, comme la grève des pharmaciens et notaires brocardant leurs revendications à la face d'une jeunesse en CDD à vie.

Les faits sont pourtant là, les études le montrent, les généralistes se plaignent des fortes contraintes qui pèsent sur leur exercice quotidien. Selon certaines enquêtes près de 4 médecins sur 10 souhaiteraient changer de profession. Plus de la moitié évoquent les charges d'organisation du travail. Parmi les récriminations les plus citées, on retrouve : le rythme de travail trop intense, les lourdeurs administratives, la gestion du cabinet, le risque médical et l'isolement.

### **Un rythme de travail trop intense**

#### Comment agir ?

En privilégiant notre regroupement, car l'exercice isolé minimise la capacité d'adapter l'organisation du travail.

En limitant les visites, car il s'agit moins d'une demande des patients qu'une soumission du médecin. On sait que même à la campagne le nombre de visite peut être réduit aux seules personnes âgées dépendantes.

En ne recevant que sur rendez-vous, car les consultations libres favorisent les horaires à rallonge et des attentes insupportables pour les patients.

En limitant les temps de gardes la semaine et le WE, car nous avons su nous organiser pour mettre en place la régulation et n'intervenir que quand c'est nécessaire.

En planifiant notre agenda pour réserver des consultations pour les appels du jour et anticiper et inciter les patients à programmer leurs rendez-vous.

Les nouveaux modes de rémunération que sont les ROSP et forfaits (ALD, MT...) vont permettre de sortir de la course à l'acte et d'organiser notre temps de travail.

### **Des lourdeurs administratives**

#### Comment agir ?

En n'assumant que les tâches qui relèvent de notre fonction de médecin. Faire du secrétariat ou le ménage de notre cabinet, n'est pas notre rôle. Il ne s'agit pas de délégation de tâche mais bien d'un travail différent.

En ayant un véritable secrétariat, car il est insupportable d'être dérangé en consultation. Les médecins qui ont une secrétaire à temps plein limitent considérablement leurs tâches administratives.

En utilisant les services internet de la CPAM, car ils simplifient notablement le temps administratif. Les formulaires ALD, MT, AT... ainsi que la carte vitale pour le tiers payant, sont maintenant opérationnels. Par ailleurs, qui, sérieusement, a été entravé ou sanctionné par le service médical de la sécu ?

## **La gestion du cabinet**

### Comment agir ?

En décidant de manager le cabinet selon nos besoins, nos choix et ne pas subir les lourdeurs qui s'installent progressivement.

En faisant appel à un comptable, car nous sommes peu compétant en gestion. La comptabilité est fastidieuse et donc chronophage. Cela aussi ne fait pas partie de notre fonction. Le coût, par le temps gagné, est compensé par du temps de consultation.

En privilégiant l'informatique qui permet d'accéder au zéro papier et de communiquer à distance.

## **Le risque médical**

### Comment agir ?

Fini le temps où il fallait aller en bibliothèque pour trouver de la documentation médicale : Internet nous permet de répondre à toutes nos questions, en consultation si besoin.

Fini le temps des dossiers médicaux inutilisables : l'informatique médicale nous permet de structurer nos dossiers pour y retrouver tous les renseignements utiles lors de la consultation.

Fini le temps des prescriptions chronophages avec une "écriture de médecin" si réputée !...Là encore l'informatique nous simplifie la vie et améliore la qualité de nos prescriptions.

Tout ceci contribue à sécuriser nos décisions et nous protéger sur le plan médico-légal.

## **Vous avez dit isolé ?**

### Comment agir ?

En privilégiant l'exercice en cabinet de groupe, en intégrant un Groupe de pairs, en participant aux réflexions de sociétés savantes de notre discipline et aussi en devenant maître de stage pour les internes de médecine générale...

## **On peut agir ! Mais...**

Les études sur le sujet nous disent aussi que ces médecins préféreraient le salariat. Curieux choix quand on sait, par nos patients, les pressions que subissent les salariés pris entre les obligations d'objectifs sans cesse croissant, de protocolisation du quotidien et de technique de management coupées de la réalité.

Ne restons pas naïfs, notre profession a ses contraintes et sources de préoccupation, mais replacées dans le contexte de la pression professionnelle ambiante, force est de constater qu'à qualification égale le cadre, l'ingénieur ou l'enseignant ont bien moins de marge de manœuvre que nous.